

Bureau de l'Adjt.-Génl. des Milices.

QUEBEC, 12 décembre 1827,

Ordre Général de Milice ;

Le Gouverneur en chef étant occupé depuis quelque tems de la considération des rapports de revues faites par les officiers commandant les bataillons de milice, éprouve une vraie satisfaction en renouvelant l'expression de son approbation de la disposition générale et de la conduite régulière de cette grande force nationale. Les revues ont été complètes quant au nombre, et il n'y a que peu de cas dans lesquels le Gouverneur en chef a trouvé nécessaire d'exprimer sa censure. Son Excellence en conséquence transmet à tous et chacun des bataillons ses remerciemens pour leur conduite ; dans l'espérance qu'il n'aura nulle raison l'Eté prochain, de recourir de nouveau au seul devoir pénible qui lui reste à remplir : celui de publier les noms des officiers qui ne peuvent offrir des excuses suffisantes de la négligence de leurs devoirs et de leur absence des revues.

Le Gouverneur en chef désire encore qu'il soit bien entendu que lorsque la commission est marquée " retirée (cancelled,)" les officiers ont été trouvés coupables non seulement de négligence, mais encore que leur conduite a été telle qu'elle pouvait induire les miliciens à la désobéissance aux ordres.

Les commissions des officiers suivans sont retirés par le présent :—

Enseigne Louis Moquin, 4^{me} Bataillon de Huntingdon.

Capitaines H. Heney, 3^{me} Bataillon de Montréal.

Nicolas Brouillet,

Etienne Fricchette,

Louis Gareau,

Joseph Demers,

} 2^{me} Bat. de Kent.

Enseigne Pepin, 3^{me} Bat. de Buckinghamshire.

Capitaines Auguste Quesnel,

L. J. Papineau,

J. L. Rolland,

L. M. Viger,

F. Roy,

} 2^{me} Bat. de Montréal.

Lieut. Aide-Major S. Neilson, 4^{me} Bat. de Québec.

Enseigne J. Bte. Tetu, 2^{me} Bat. Devon.

Le